

Compte rendu du groupe de travail vendredi 23 mars 2012 REPLIS RASED.

En préalable, l'administration a rappelé ce qui était prévu pour le mémento mouvement en ce qui concerne les maîtres de RASED concerné par une mesure de suppression de poste (1).

La position de FORCE OUVRIERE :

Le délégué du SNUDI FO a soutenu que l'administration ne devait pas nier la spécialisation et la compétence de ces personnels et a demandé que :

- si ces personnels **choisissent de rester en surnombre dans leur circonscription, ce soit** pour effectuer **leur « métier » de maître spécialisé.**

Il y a eu un plan et une circulaire en 2009, lors des suppressions de postes RASED, avec des propositions de l'administration (maîtres surnuméraires continuant à exercer comme des personnels de RASED), la situation en 2012 étant pire qu'en 2009, l'administration ne peut proposer moins qu'en 2009 !

- Et que si ces personnels **choisissent de participer au mouvement et à bénéficier d'un repli**, ils aient **une priorité sur tout poste d'adjoint de la circonscription**, les postes de la même nature n'étant pas disponibles.

L'administration a refusé ces propositions !

Elle considère que demander que les collègues soient en surnombre et effectuent leurs missions reviendrait à nier les mesures de carte scolaire et la fermeture de ces postes !

Elle a justifié sa position en soulignant que **la situation de 2009 était différente de celle de 2012**, il n'y avait pas 200 postes bloqués pour les PES1 et T1, ni 159 suppressions pour la carte scolaire, donc des replis d'adjoints, ni une centaine de maîtres spécialisés concernés contre 42 en 2009.

Elle a dit prévoir la réintégration de tous les retours de disponibilité dès le 1^{er} septembre (une quarantaine). Avec les INEAT non compensés, cela permettrait de maintenir **le plus longtemps possible** ces personnels sur leurs missions précédentes auprès des IEN et ... **constituerait un "sas" (sic!) pour se préparer à avoir une classe !**

L'administration indique qu'elle compte sur la capacité des représentants du personnel à expliquer le bien fondé de cette solution, pour le service et pour les personnels !

Le point de vue des autres syndicats :

Le SNUipp-FSU a demandé à l'administration d'offrir aux collègues participant au mouvement le plus de choix possible, afin que les collègues **aient le sentiment qu'on prend en compte leur situation**, que cela leur donne **l'impression d'avoir un choix supplémentaire, en disant qu'il ferait passer le message** que ce n'est pas leur intérêt et qu'il vaut mieux rester en surnombre !

Le SE-UNSA a proposé de **laisser passer un an** (pour cause d'élections) pour reporter en 2013 les conditions du retour sur poste E et G. **Cette année est une année de transition.**

Les décisions finales de l'Administration :

- 1/ Les personnels en surnombre rattachés aux IEN gardent leurs points de stabilité pour le mouvement 2013
- 2/ Possibilité d'obtenir l'option D ou F pour être ensuite affectés à titre définitif. **A SUIVRE CAR POUR L'INSTANT, CETTE MODIFICATION N'EST PAS INTEGREE DANS LE MEMENTO QUI VIENT DE PARAITRE SUR LE SITE DE L'IA !**

Ainsi, les collègues n'ont pu compter que sur le SNUDI-FO pour se battre avec détermination pour que les règles retenues soient effectivement plus favorables aux collègues.

Malheureusement cela n'aura pas suffi à cette étape pour que les revendications que nous avons avancées soient satisfaites.

Que l'IA ne compte pas sur le SNUDI-FO 13 pour qu'il « fasse preuve de pédagogie » pour expliquer le bien fondé de ses mesures à nos collègues !

Il n'y a pas de bien fondé dans cette carte scolaire, véritable « plan social » des RASED !

Il n'y a pas de bien fondé dans l'injustice de ce dispositif d'affectation de ces personnels, traités en « bouche-trous » et exclus d'un réel processus de replis !

(1) Pour repère ce qui était retenu par l'IA pour le memento avant le groupe de travail :

Les maîtres ont la possibilité de ne pas participer au mouvement 2012.

Dans cette éventualité :

Ils seront réaffectés à titre provisoire en qualité de Titulaires remplaçants dans leur circonscription d'affectation actuelle sans perte de leurs points de stabilité et seront sollicités en fonction des nécessités hiérarchisées suivantes en vue :

- 1/ d'occuper les postes devenus vacants dans leur circonscription d'origine en cours d'année
- 2/ d'effectuer des remplacements de courte et moyenne durée (formation initiale, continue ou absences) au sein de la circonscription (avec ISSR)
- 3/ d'exercer des missions de soutien pédagogique définies par l'IEN dans la continuité de leurs attributions précédentes.

Ils devront participer obligatoirement au mouvement 2013 en bénéficiant d'une priorité de réaffectation dans leur circonscription d'origine sur les différentes catégories de postes auxquels ils peuvent accéder compte tenu de leurs qualifications. Une attention particulière sera portée à la situation des maîtres G, un groupe de travail paritaire étant réuni, à cet effet, en temps opportun.

S'ils le souhaitent ils peuvent cependant participer au mouvement « à titre définitif » 2012.

Leur barème sera alors déterminé conformément aux dispositions générales et particulières du présent memento, étant entendu qu'une priorité de repli leur sera attribuée sur d'éventuels vœux portant sur des postes vacants des options D et F.

Si l'un de ces vœux est satisfait:

- ils pourront néanmoins bénéficier des dispositions relatives au retour sur poste aux rentrées 2013 et 2014.
- sauf affectation sur des postes vacants des options D et F, les points de stabilités précédemment capitalisés seront perdus. »

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25